

Le personnel handicapé, trop rare dans les communes brabançonnes

DISCRIMINATION Onze communes et huit CPAS n'atteignent pas le quota de 2,5 %

► Les chiffres de l'Agence pour une vie de qualité ont été dévoilés pour le début de l'année 2016.

► Sept communes du Brabant wallon sur les 27 sont irréprochables en matière de quotas de personnes handicapées dans leurs effectifs.

Toutes les communes et les CPAS de Wallonie doivent compter au minimum 2,5 % de personnes reconnues comme étant handicapées dans leurs effectifs. L'objectif étant bien entendu de les inclure, mais également de lutter contre une discrimination toujours présente.

Problème : ces quotas dans la fonction publique ne sont pas respectés. Dans les différentes communes du Brabant wallon, seules sept sont irréprochables : elles emploient, tant au niveau de la commune que du CPAS, au moins 2,5 % de personnes handicapées. Si sept sont irréprochables, seize enfreignent la règle, selon les chiffres de l'Agence pour une vie de qualité, qui datent du début de l'année 2016.

Trois communes n'ont dans leurs rangs aucune personne handicapée. Il s'agit de Hélécine, Beauvechain et Perwez. D'autres possèdent des employés handicapés, mais se retrouvent en dessous des 2,5 % : Chaumont-Gistoux, Jodoigne, Ramillies, Mont-Saint-Guibert, Grez-Doiceau, Incourt et Rebecq. « Je pensais qu'on était dans le bon. Nous avons un ouvrier communal et deux techniciennes de surface. Mais il est vrai que pour l'une d'elles, son handicap n'est pas complètement reconnu. On est donc peut-être juste en dessous. Mais sachez que c'est quelque chose qui nous tient à cœur. Nous possédons d'ailleurs le label Handycity », affirme Dimitri Le-

gasse, le bourgmestre rebecquois.

Parfois pas déclarés

La cité du Maca devrait employer 7,46 équivalents temps plein, mais n'en compte que 4,3. C'est la commune dans laquelle la différence est la plus impor-

tante en Brabant wallon. « C'est difficile d'expliquer ces chiffres. Je pense que certaines personnes handicapées n'ont pas envie de se déclarer. Et nous ne comptons pas les forcer pour améliorer nos statistiques, avance Anne Masson, l'échevine wavrienne en charge du Personnel communal. Lors des entretiens que nous avons, nous ne les décourageons bien entendu pas. Nous les accueillons même avec grand plaisir. »

Au niveau des CPAS également les règles ne sont pas toujours respectées. Huit sont en effet concernés par ces manquements. Lasne, Mont-Saint-Guibert, Ittre, Grez-Doiceau, Beauvechain et Ottignies-Louvain-la-Neuve ont leur compteur bloqué à zéro.

Les Ottintois devraient pourtant avoir 2,41 équivalents temps

plein. Le président du CPAS local, Jacques Duponcheel, indique que le non-respect des critères est dû à un manque de candidats.

« Nous sommes conscients de cette situation et cela ne fait évidemment pas partie de nos fiertés. Mais lors des derniers recrutements, nous n'avons pas eu de candidats », détaille-t-il. En outre, il souligne que la situation reste délicate. « Il n'est pas possible de mettre une annonce en indiquant que nous cherchons une personne handicapée. Cependant, lorsqu'on ouvre des postes, si l'occasion se présente, nous aurons l'attention attirée. Nous sommes attentifs au phénomène. »

Même s'ils emploient des personnes handicapées, les CPAS de Court-Saint-Étienne et Waterloo ne remplissent pas l'objectif. « Je suis au courant que nous ne res-

pectons pas les chiffres, mais ce n'est pas par mauvaise volonté. Nous n'avons jamais refusé personne sur base de son handicap, mais nous n'allons pas non plus favoriser une personne handicapée. Nous nous basons simplement sur le CV et les compétences. »

« Trop petite structure »

« Par ailleurs, nos effectifs sont complets et fonctionnent bien pour le moment. Je ne vais donc pas renvoyer quelqu'un pour mettre une personne handicapée à sa place ou encore créer un job. Si la possibilité existe et qu'il y a un réel intérêt aussi bien pour la personne que pour nous, nous n'hésiterons pas à engager quelqu'un, quel que soit son handicap », lance Étienne Verdin, le président du CPAS de Waterloo.

Pis encore, les objectifs ne sont pas remplis ni à la commune ni au CPAS de Beauvechain, Grez-Doiceau et Mont-Saint-Guibert. « Nous devrions avoir un demi-équivalent temps plein. Vu notre petite structure, c'est compliqué d'avoir le poste. Je pense que c'est normal de ne pas toujours pouvoir avoir le quota. D'ailleurs, nous ne sommes, pour le moment, pas sanctionnés pour cela, explique Frédéric Laermans, le directeur faisant fonction du CPAS guibertin. Nous avons sept employés. Je devrais virer une personne qui travaille peut-être depuis une vingtaine d'années ici ? Je pense que la mesure n'est pas vraiment adaptée aux petites structures. »

A noter que les CPAS d'Incourt et Perwez n'ont pas répondu à l'enquête de l'Agence pour une vie de qualité. ■

P.B. avec T.W. et T.VH

PROVINCE

Ces sept communes en ordre

Face à ce constat assez interpellant, quelques communes font office de bons élèves dans notre province. Sur les 27 entités que comp-

te le Brabant wallon, seules Chastre et Villers-la-Ville n'ont pas su nous fournir toutes les données nécessaires. Il ressort malgré tout un chiffre éloquent : seules sept communes respectent les quotas, aussi bien au niveau des administrations communales que du CPAS : Tubize, Braine-le-Château, La Hulpe, Genappe, Rixensart, Walhain, Orp-Jauche, Nivelles et Braine-l'Alleud. Des quotas qui ne semblent pas être problématiques à respecter selon Pierre Huart, le bourgmestre de Nivelles. « Nous avons vraiment mis l'accent là-dessus depuis quelques années et cela porte ses fruits, souligne-t-il. Nous organisons par exemple des stages, et même si ce n'est pas toujours concluant, cela montre que notre volonté est de nous ouvrir à tout le monde. Généralement, nous avons pas mal de demandes d'emploi de la part de personnes handicapées et tout dépend du travail disponible ou du profil de la personne bien sûr. »

A Braine-l'Alleud, on peut même dire que les contacts sont constants avec les personnes souffrant d'un handicap. « En dehors de la recherche ou de la proposition d'emplois, nous mettons toute une série de choses en place pour créer un lien avec ces personnes pour les intégrer dans la société. Par exemple, nous avons plusieurs permanences par semaine avec des interprètes qui pratiquent le langage des signes, lance Olivier Parvais, le président du CPAS. Évidemment, nous n'engageons pas pour engager, mais si nous pouvons le faire, nous le faisons. Avec tout ce qui est mis en place, on va dire que cela facilite le premier contact. Sur les 242 personnes qui travaillent au CPAS, je ne saurais d'ailleurs pas vous dire combien sont en situation de handicap. On ne va pas les stigmatiser ! »

THIBAUT VAN HOOF